



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LAN DEUX MIL VINGT DEUX, Le Vingt Deux Septembre à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy
VALETTE, Maire

Etaient présents : Mesdames Marie-Claire BOLLE, Christelle DELAGE,
Dany MASSON, Messieurs BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc,
GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian,
VALETTE Jean-Guy

Absents excusés : Sandra NIQUET, Patrice TEXERAUD, Philippe
CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Patrice GIRAUD

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 11

Date de la Convocation :

15 septembre 2022

Date affichage de la
convocation

15 septembre 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est
nécessaire de procéder à la révision des loyers des logements
« route de surin ».

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer les loyers
de la façon suivante à compter du 1^{er} Octobre 2022

Adresses	Localisation dans le bâtiment	Prix du loyer mensuel sans les charges
1 route de surin	en bas à gauche	410 euros
3 route de surin	en haut à gauche	410 euros
5 route de surin	en haut à droite	365 euros
7 route de surin	en bas à droite	380 euros

OBJET

Délibération n° 35/2022
Révision des tarifs des loyers
Logements « route de surin »
À compter du 1-10-2022
**

Le conseil municipal précise

- Que les loyers seront révisés par délibération du conseil municipal suivant l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE
- Que la caution demandée correspond à un mois de loyer.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 23 Septembre 2022

Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20220922-D35_2022-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022